

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents: 35

Suffrages exprimés: 47

Etaient présents:

Mesdames: Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Catherine MIGLIORI, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS,

Messieurs: William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY,

Etaient représentés:

Madame Véronique ALLIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Marie PUEL

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Monsieur Alain GALLU

Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Denis GAILLARD

Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE

Madame Véronique HURBIN donne procuration à Madame Céline ARANEGA

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Eloïse MANSER donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ

Monsieur Hichame MARGOUM donne procuration à Monsieur Jean-Marie PUEL

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur François LAPLANCHE-SERVIGNE

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Madame Béatrice MARTIN

Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Marie FERNANDEZ

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 35 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

2021-136 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Monsieur Hervé MEDINA, secrétaire de séance.

2021-137 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AJOUTE Monsieur René FAUVERGE (Clansayes) au sein de la Commission Déchets Ménagers.

FIXE ainsi la composition de la Commission Déchets Ménagers comme suit :

1	Présidente commission Vice-Présidente Déchets	MOULY Hélène (Les Granges Gontardes)
2	Délégué Secteur Est	MOLINIÉ Sylvie (Tulette)
3	Membre	GALISSARD Christophe (Les Granges Gontardes)
4	Membre	AVIAS Jean Michel (Bouchet)
5	Membre	GACHON Wilfried (La baume de Transit)
6	Membre	PLANEL Jean Pierre (Pierrelatte)
7	Membre	FOROT Christine (Saint Restitut)
8	Membre	CANESTRARI Véronique (Rochegude)
9	Membre	LAPLANCHE-SERVIGNE François (La Garde Adhémar)
10	Membre	MILHAUD Agnès (La Garde Adhémar)
11	Membre	MARGOUM Hichame (Donzère)
12	Membre	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
13	Membre	RIVIERE Alain (Saint Paul Trois Châteaux)
14	Membre	LORD Fabienne (Saint Paul Trois Châteaux)
15	Membre	FAUVERGE René (Clansayes)
16	Membre	SIRVEN Didier (Clansayes)
17	Membre	HORTAIL Gérard (Solérieux)
18	Membre	DURAND-ESPIC David (Malataverne)

2021-138 CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – SIGNATURE ENTRE LA CCDSP ET L'ETAT

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

- **INSCRIT** la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026 ;
- **APPROUVE** le projet de CRTE où figurera, en annexe, la liste des projets actuellement recensés sur le territoire communautaire, portés par la CCDSP et portés par ses 14 communes membres
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et le Département, dans sa version « .0 », initiale, et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.
- **PREND NOTE** que le CRTE est évolutif, sera actualisé au fur et à mesure de l'élaboration du projet de territoire communautaire, et fera l'objet d'un suivi annuel (indicateurs de mesure des actions).

2021-139 APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA DROME (CAF)

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (29) des suffrages exprimés :

18 Abstentions:

Véronique CANESTRARI, Christine FOROT, Catherine MIGLIORI, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Antonio LOPEZ, Nathalie SAGE, William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Patrice ESCOFFIER, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Agnès MILHAUD, Hervé MEDINA, Daniel VEILLY.

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF
- **DIT** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires et de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles
- **PRECISE** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

2021-140 CONVENTION AVEC LE CDG26 – MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **DIT** que la présente convention remplace les conventions initialement approuvées par la délibération du Conseil Communautaire du 30 Septembre 2020 et du 24 Mars 2021
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un archiviste délégué à la protection des données
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-141 CONVENTION UNIQUE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération, sous réserve du vote du BP 2022.

2021-142 DELIBERATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (1 607 H)

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **ACTE** que le personnel de la CCDSP, dans le respect des dispositions du règlement intérieur antérieurement approuvé, respecte les dispositions légales sur le temps de travail.

2021-143 DELIBERATION ENCADRANT LE RECOURS AU TELETRAVAIL

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les dispositions de la charte de télétravail ci-jointe annexée.
- **DECIDE** que ces dispositions entreront en vigueur dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

2021-144 CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME – MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION

Rapporteur: Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** de cette hausse de taux pour l'année 2022.

2021-145 AUTORISATION PRESIDENT – ENGAGER, MANDATER, LIQUIDER DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DECHETS MENAGERS, GEMAPI ET SPANC

Rapporteur: Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessous :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées
Chapitre 21	Immobilisations corporelles
Chapitre 16	Emprunts et dettes
Chapitre 020	Dépenses imprévues
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

Budget Principal 2021	Autorisation dépenses 2022 25%
12 150.00	3 037.50
15 000	3 750
1 127 961	281 990.25
259 211	64 802.75
91 755	22 938.75
1 506 077	376 519.25

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles
Chapitre 21	Immobilisations corporelles
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

Budget Annexe Déchets Ménagers 2021	Autorisation dépenses 2022 25%
1 000	250
442 632	110 658
443 632	110 908

Chapitre 21	Immobilisations corporelles
Chapitre 020	Dépenses imprévues
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

Budget Annexe SPANC 2021	Autorisation dépenses 2022 25%
41 210	10 302.50
2 636	659
43 846	10 961.50

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles
Chapitre 21	Immobilisations corporelles
Chapitre 020	Dépenses imprévues
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

Budget Annexe GEMAPI 2021	Autorisation dépenses 2022 25%
216 100	54 025
153 610	38 402.50
20 000	5 000
389 710	97 427.50

2021-146 MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPECIALE

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **INSTAURE** au 1^{er} janvier 2022 la redevance spéciale avec un déploiement progressif.
- **DIT** que l'année 2022 sera consacrée à la mise en place de ce projet
- **FIXE** le tarif de la redevance spéciale comme indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en place la redevance spéciale et à engager les démarches de déploiement progressif.

2021-147 PERIODICITE DU CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT (CBF) ET MONTANT DE LA REDEVANCE CORRESPONDANTE

Rapporteur: Maryannick GARIN

- **APPROUVE** la modification de la périodicité du contrôle dit de bon fonctionnement (CBF) ou contrôle périodique en actant à 6 ans cette dernière,
- **APPROUVE** le montant de la redevance pour le contrôle dit de bon fonctionnement (CBF) afin d'assurer l'équilibre du fonctionnement budgétaire annuel du SPANC en fonction de la périodicité retenue, soit 120€HT (non assujettissement à la TVA)

- **APPROUVE** la mise en application de cette périodicité et de ce nouveau montant de redevance de CBF à compter du 01/01/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

2021-148 MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC

Rapporteur: Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le règlement du SPANC modifié,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

2021-149 TAUX DE MAJORATION POUR SANCTIONS INSCRITES AU REGLEMENT DU SPANC

Rapporteur: Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la mise en application d'un taux de majoration pour déterminer le montant de la sanction dite pour « obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle » et ce conformément à l'article L1331-8 du CSP,
- **APPROUVE** la mise en application d'un taux de majoration pour déterminer le montant des sanctions dite pour « contre-visite pour absence d'installation sous 6 mois », pour « contre-visite pour mise en conformité à n+1 et à n+4 » et ce conformément à l'article L1331-8 du CSP,
- **APPROUVE** le taux de majoration à hauteur de 50% au regard du coût du service qui aurait été rendu,
- **APPROUVE** la mise en application de ce taux à compter du 01/01/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

2021-150 MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE POUR LES CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT (CBF)

Rapporteur: Maryannick GARIN

- **APPROUVE** la suppression du principe d'annualisation du tarif de la redevance du service d'assainissement non collectif à 20€ par an et par habitation,
- **APPROUVE** la modification de la modalité de recouvrement du contrôle dit de bon fonctionnement (CBF) ou contrôle périodique en actant l'émission de facturation par la CCDSP et le recouvrement sur service fait.
- **APPROUVE** la mise en application de cette modalité à compter du 01/01/2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

2021-151 VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SPANC

Rapporteur: Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à <u>l'unanimité</u> des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du SPANC et sa mise en application à compter du 01/01/2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Compte-rendu affiché le 21 décembre 2021